

2024/382.

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 9/09/2024	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Rudy KLEIN, Michel PLAZA, Patrick LANNES
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice : 27	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Christine MALET procuration à Laurent LOPEZ, Pascale MICHEL procuration à Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL procuration à Nicolas BARTHE, Sandrine RABASSE procuration à Eric BOSQUE, Franck DE LA LLAVE procuration à Rudy KLEIN, Bernard PAGES procuration à Michel PLAZE, Isabelle OSTERSTOCK procuration à Eric GARAVINI, Fabrice SCHORDING procuration à Patrice PASTOU
Présents : 15	<b>Absents excusés :</b> Florian GUZDEK
Votants : 23	<b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Fabien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance :</b> Thierry SEGARRA

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TEAM SO'GAZELLES & CO »

Laurent LOPEZ explique que la Team So'Gazelles & CO représentée par l'équipe Toulougienne Carole ROUS et Coralie ALLAIN relève le défi de participer au Rallye Aïcha des Gazelles au cœur du désert marocain en avril 2025.

C'est un pari sportif mais avant tout une action caritative car elles porteront les couleurs de l'association toulougienne « Néonin's », destinée à aider les parents et la fratrie de tous les bébés nés prématurément.

Actuellement en pleine préparation physique, elles sont toujours à la recherche de partenaires et de soutiens et ont sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention.

Laurent LOPEZ propose au conseil municipal de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et une abstention, Monsieur Patrick LANNES,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350,00 € à la Team So'Gazelles & CO.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024  
Reçu en préfecture le 18/09/2024  
Publié le 19/09/2024  
ID : 066-216602136-20240917-DELIB202404-DE

Recevoir  
Levraut

2024/383

NB

DIT que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré le jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 19/09/2024

Fait à Toulouges, le 17 septembre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Délibération publiée et mise en ligne le : 19/09/2024